Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260512-BROUALAN202624D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
République Française
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré : 10
Date de convocation : 05/05/2026

L'an deux mil vingt six, le mardi 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André Maire**
Etaient présents : **DAVY André, LELAVANDIER René, VALLET Marylène, , PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc , TAS Alice, TRÉCAN Régine, SIMON Valérie, HOUBAERT Marion, LOUAGE Jérémie**
Absents : **CHAUSSE Patrick**
Monsieur René Lelavandier a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°24/2026
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;
M. le Maire expose le contenu du budget et les orientations du budget.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité
Adopte le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	**Dépenses**	**Recettes**
Investissement	31 208.03 €	31 208.03 €
Exploitation	25 620.00 €	25 620.00 €
Total	**56 828.03 €**	**56 828.03 €**

Le Maire

André DAVY

MAIRIE de BROUALAN (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance

René LELAVANDIER